

FICHE DE POSTE

Direction décharge complète

Circonscription : USSEL HAUTE CORREZE

Le directeur est placé sous l'autorité hiérarchique de l'Inspectrice chargée de la circonscription d'Ussel Haute-Corrèze. Le candidat devra être inscrit sur la liste d'aptitude de directeur d'école et avoir une expérience de la direction d'école et/ou une expérience du pilotage pédagogique. Il bénéficiera d'une décharge totale d'enseignement.

Le directeur d'école totalement déchargé comme tout directeur, veille à la bonne marche de l'école et prend toute disposition pour assurer la fonction de service public.

Il exerce ses missions (pilotage pédagogique, fonctionnement de l'école, relation avec les partenaires) dans le cadre de la réglementation en vigueur (*décret n° 89-122 du 24 février 1989 et référentiel métier de la circulaire n° 2014-163 du 1-12-2014*).

1. Pilotage pédagogique, bon fonctionnement et relations avec les partenaires

- Représenter l'institution auprès des familles et des collectivités territoriales.
- Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en lien avec la politique nationale
- Impulser une réflexion didactique et pédagogique au service de la réussite de tous les élèves.
- Piloter les partenariats et participer à l'évaluation des actions partenariales mises en place à l'école.
- Connaître les dispositifs d'accompagnement.
- Coordonner et piloter le projet d'école et les projets éducatifs et pédagogiques
- Organiser et animer les instances de concertation et de régulation de l'école.
- Faire preuve de capacités relationnelles et d'une bonne écoute en direction des familles, des élèves et de l'ensemble de ses partenaires.
- Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable.
- Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide.
- Être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école.
- Être le garant d'un climat scolaire propice aux apprentissages.

4) Connaissances et capacités requises

• Connaissances :

- avoir des connaissances réglementaires sur le fonctionnement, la sécurité et l'organisation administrative et pédagogique de l'école primaire ;
- avoir des connaissances actualisées sur les évolutions institutionnelles ;
- maîtriser les outils de communication et de gestion d'une école dans ses différents aspects.

• Capacités :

- capacité à conduire une politique pédagogique et éducative d'école au service de la réussite de tous les élèves notamment les élèves à besoins particuliers ;

- capacité à conduire la gestion de l'ensemble des ressources humaines (équipe enseignante, ATSEM, intervenants extérieurs, ...)
- capacité à assurer les liens avec l'environnement (liaisons au sein du secteur de collège, liaisons avec les partenaires habituels de l'école, ...)
- capacité à organiser et à administrer l'école au regard de sa spécificité (publics scolaires, taille de l'école, projets partenariaux...)
- capacité à se situer dans une posture professionnelle loyale, ouverte et constructive au sein du système public d'éducation.

